



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.22/2001/2
30 octobre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

**Réunion ministérielle régionale en vue
du Sommet mondial pour le développement durable
(Genève, 24 et 25 septembre 2001)**

**RAPPORT DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE RÉGIONALE
DE LA CEE EN VUE DU SOMMET MONDIAL POUR
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Résumé

La Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies (CEE), en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a convoqué la Réunion ministérielle régionale en vue du Sommet mondial pour le développement durable, à Genève, les 24 et 25 septembre 2001. Il s'agissait de la première d'une série de réunions régionales qui devaient se tenir en 2001 afin de préparer les délibérations qui auront lieu lors du Sommet mondial. La Réunion ministérielle régionale a rassemblé des délégations de 51 des 55 États membres de la CEE, composées notamment de 22 ministres et 15 vice-ministres. Des représentants du Gouvernement d'Afrique du Sud, pays qui accueillera le Sommet mondial l'année prochaine, y ont également participé.

La Réunion a adopté sa Déclaration ministérielle destinée au Sommet mondial.

Deux tables rondes ministérielles se sont déroulées, l'une sur la gouvernance et le développement durable, et l'autre sur la pauvreté et le développement durable.

Le Président de la Réunion, M. Joseph Deiss, Ministre suisse des affaires étrangères, a établi un résumé des délibérations de la Réunion (voir annexe).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>
Introduction.....	1 – 2
<u>Chapitre</u>	
I. RÉUNION MINISTÉRIELLE RÉGIONALE EN VUE DU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	3 – 5
II. PARTICIPATION	6 – 11
III. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	12 – 13
IV. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS	14
V. DÉCLARATIONS LIMINAIRES	15
VI. EXAMEN DU PROJET DE DÉCLARATION MINISTÉRIELLE AU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	16 – 17
VII. SUITE DONNÉE À LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS, L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ	18
VIII. TABLES RONDES MINISTÉRIELLES	19 – 36
A. Table ronde sur la gouvernance et le développement durable	20 – 27
B. Table ronde sur la pauvreté et le développement durable	28 – 36
IX. ADOPTION DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE	37
X. RÉSUMÉ ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT	38

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE AU SOMMET
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Annexes

- I. Résumé de la Réunion par le Président
- II. Participants à la Réunion ministérielle régionale de la CEE pour le Sommet mondial du développement durable

Introduction

1. À sa cinquante-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé d'organiser le Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, Afrique du Sud, 2-11 septembre 2002), afin de faire le point 10 ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Conférence de Rio). À sa session d'organisation tenue au printemps 2001, la Commission du développement durable de l'ONU, constituée en comité préparatoire du Sommet, a souligné l'importance cruciale des préparatifs engagés au niveau régional en vue du Sommet, qui permettraient d'élaborer des programmes régionaux, d'énoncer les principales orientations, priorités et mesures de suivi pour la décennie à venir. Le Comité préparatoire a également décidé que les résultats des activités préparatoires régionales devraient contribuer à indiquer, notamment, les principaux thèmes sur lesquels le Sommet pourrait porter.
2. À la suite de ces décisions, la Commission économique pour l'Europe a décidé de convoquer une session spéciale, à savoir la Réunion ministérielle régionale de la CEE en vue du Sommet mondial pour le développement durable.

I. RÉUNION MINISTÉRIELLE RÉGIONALE EN VUE DU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

3. La Commission économique pour l'Europe de l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, a organisé la Réunion ministérielle régionale de la CEE les 24 et 25 septembre 2001, au Palais des Nations, à Genève. Il s'agissait de la première d'une série de réunions régionales qui devaient se tenir en 2001 afin de préparer les délibérations du Sommet mondial.
4. Avant la Réunion ministérielle régionale, un certain nombre de réunions sous-régionales, qui ont contribué aux préparatifs régionaux, ont été organisées. Ce sont, dans l'ordre chronologique, la Réunion du Conseil ministériel de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (16-17 mai, Paris), la Réunion du Conseil de l'Union européenne (UE) (15-16 juin, Göteborg, Suède), la Table ronde régionale pour l'Europe et l'Amérique du Nord (6-8 juin, Vail, Colorado, États-Unis), la Conférence d'évaluation régionale 10 ans après Rio pour les pays d'Europe centrale et orientale (27-28 juin, Bucarest), la réunion des pays d'Asie centrale, des pays du Caucase, de la Turquie et de la République islamique d'Iran (20-21 septembre, Almaty, Kazakhstan), des réunions entre le Canada et les États-Unis sur les préparatifs en vue du Sommet, un atelier d'organisations non gouvernementales (ONG) de nouveaux États indépendants (2-3 juillet 2001, Golitsino, Fédération de Russie), et des réunions d'ONG organisées par la Northern Alliance for Sustainability (ANPED) (21-22 septembre, Genève) et le Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement (20-21 septembre, Londres).
5. Un rapport régional d'évaluation de la mise en œuvre d'Action 21 (ECE/AC.22/2001/3) a été établi en commun par la CEE et le Bureau régional du PNUE pour l'Europe, avec le concours du Programme des Nations Unies pour le développement (Bureau du PNUD de Bratislava) et d'autres organisations et institutions internationales, des experts et des consultants.

II. PARTICIPATION

6. La Réunion a rassemblé des délégations de 51 des 55 États membres de la CEE, composées notamment de 22 ministres et de 15 vice-ministres. Des représentants du Gouvernement d'Afrique du Sud y ont également participé.
7. Des représentants du Saint-Siège ont participé en vertu de l'article 8 du mandat de la Commission.
8. Des représentants de la Commission des Communautés européennes y ont également participé.
9. Des représentants d'organismes du système des Nations Unies et d'institutions spécialisées ainsi que d'autres organisations intergouvernementales étaient également présents.
10. Environ 200 personnes appartenant à 98 organisations non gouvernementales ont représenté tous les principaux groupes conformément aux directives relatives à la participation des ONG adoptées par la Commission.
11. La liste des participants se trouve dans l'annexe II.

III. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12. La Réunion a été ouverte par le Président de la Commission économique pour l'Europe, l'Ambassadeur Harald Kreid (Autriche).
13. La Réunion ministérielle a adopté l'ordre du jour provisoire (ECE/AC.22/2001/1/Rev.1), avec deux modifications: le point 2 «Élection du Président» a été changé en «Élection du Président et des Vice-Présidents», et le point 4 «Examen de la Déclaration ministérielle au Sommet mondial pour le développement durable» a été changé en «Examen du projet de déclaration ministérielle au Sommet mondial pour le développement durable».

IV. ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

14. La Réunion ministérielle a élu tous les membres de son bureau par acclamation. Ceux-ci comprenaient le Président, M. Joseph DEISS (Conseiller fédéral et chef du Département des affaires étrangères, Suisse), et les Vice-Présidents suivants: M. Richard BALLHORN (Directeur général, Ministère des affaires étrangères et du commerce international, Canada), M. Ioan JELEV (Secrétaire d'État pour la protection de l'environnement, Ministère des eaux et de la protection de l'environnement, Roumanie), M. Kjell LARSSON (Ministre de l'environnement, Suède), et M. Serhii KURYKIN (Ministre de l'environnement et des ressources naturelles, Ukraine).

V. DÉCLARATIONS LIMINAIRES

15. M^{me} Danuta Hübner, Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, M. Klaus Töpfer, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, et Sir Crispin Tickell, Président de la Table ronde régionale pour l'Europe et l'Amérique du Nord, ont prononcé des déclarations liminaires.

VI. EXAMEN DU PROJET DE DÉCLARATION MINISTÉRIELLE AU SOMMET MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

16. Les ministres et chefs de délégation se sont exprimés au sujet du projet de déclaration ministérielle au Sommet mondial pour le développement durable. Avant la Réunion ministérielle, le projet de déclaration ministérielle avait fait l'objet de discussions le 3 mai 2001, lors d'une réunion du Bureau élargi du Comité des politiques de l'environnement de la CEE; les 12 et 13 juillet, lors de la première réunion consultative en vue de la Réunion ministérielle régionale; le 27 juillet, au cours d'une réunion d'un petit groupe de rédaction créé au cours de la première réunion consultative; les 3 et 4 septembre, lors d'une réunion d'un groupe de rédaction à composition non limitée; et du 21 au 23 septembre, lors de la deuxième réunion consultative. Toutes ces réunions se sont tenues à Genève. M. Francesco LaCamara (Italie) a présidé les réunions de groupes de rédaction.

17. La rédaction s'est poursuivie au cours de la Réunion ministérielle régionale, au sein d'un groupe de rédaction parallèle présidé par M. Richard Ballhorn, Vice-Président¹.

VII. SUITE DONNÉE À LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS, L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ

18. La Secrétaire exécutive de la CEE, M^{me} Danuta Hübner, a informé les participants de la suite donnée à la réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé, qui s'était tenue le 4 mai 2001. Elle a signalé que la réunion de haut niveau avait décidé, entre autres, de prendre des décisions définitives sur un certain nombre de questions au cours d'une réunion qui aurait lieu en 2002, avant le Sommet mondial sur le développement durable. Le rapport intérimaire établi sur cette question a été publié sous la cote ECE/AC.21/2001/4.

VIII. TABLES RONDES MINISTÉRIELLES

19. Deux tables rondes ont été organisées au cours de la Réunion ministérielle. La première portait sur la gouvernance et le développement durable et la seconde sur la pauvreté et le développement durable.

A. Table ronde sur la gouvernance et le développement durable

20. Cette table ronde a été présidée par M. Svend AUKEN (Ministre de l'environnement et de l'énergie, Danemark). Les autres participants étaient M. Olivier DELEUZE (Secrétaire

¹ Le projet de déclaration ministérielle se trouve dans un document officiel publié sous la cote ECE/AC.22/2001/4. Les documents ECE/AC.22/2001/4/Corr.1 et Corr.2, établis en anglais, ont été distribués de façon informelle au cours de la dernière journée de la réunion et n'ont pas été publiés en tant que documents officiels.

d'État à l'énergie et au développement durable, Belgique), M. Yves COCHET (Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, France), M^{me} Ilona BODA (Secrétaire d'État politique, Hongrie), M. Nurlan ISKAKOV (Vice-Ministre des ressources naturelles et de la protection de l'environnement, Kazakhstan), M. Nicolae STRATAN (Ministre adjoint, Ministère de l'écologie, de la construction et du développement territorial, République de Moldova), M^{me} Paula DOBRIANSKY (Sous-Secrétaire d'État aux affaires mondiales, États-Unis), Sir Mark MOODY STUART (Business Action for Sustainable Development), et M^{me} Victoria ELIAS (European EcoForum).

21. Les définitions de la bonne gouvernance varient peu et se rapportent généralement à un système reposant sur la démocratie, la liberté, la confiance, des institutions efficaces et équitables, la prise de décisions en connaissance de cause sur la base de données scientifiques, une coordination et des partenariats, des droits fiables pour les citoyens, une participation appropriée de la société civile, la transparence du processus de décision, l'accès à la justice et l'application des dispositions législatives et réglementaires concernant l'environnement.

22. Selon plusieurs des participants à la Table ronde, le développement durable exige un langage commun dans tous les secteurs des pouvoirs publics, car il s'agit de la base d'une prise de décisions intégrée et de l'établissement d'un consensus. Enfin, le développement durable est une question de culture: c'est la façon normale dont les sociétés produisent et consomment. Telles sont les questions qu'il convient d'aborder.

23. Les tâches principales auxquelles il faut s'atteler consistent notamment à gérer les trois piliers du développement durable de façon équilibrée et coordonnée; à recourir suffisamment à la réflexion et à la planification stratégiques pour intégrer les politiques de façon efficace; à fixer des objectifs concrets, réalistes et mesurables lors de l'élaboration de plans à moyen et à long terme; et à créer des partenariats.

24. Les gouvernements doivent jouer un rôle particulier dans la création de consensus et l'établissement des bases nécessaires pour une prise de décisions intégrée. Cependant, il importe d'établir des partenariats avec la société civile, notamment avec tous les grands groupes, les universitaires et les communautés religieuses, afin d'assurer la transparence et la responsabilité des gouvernements et de mieux faire comprendre la nécessité d'une consommation durable.

25. Des partenariats avec le monde des affaires sont également essentiels, en vue de gérer des ressources naturelles, de créer des emplois et de promouvoir un développement durable.

26. Les gouvernements doivent mettre en place un cadre institutionnel approprié pour faciliter de tels partenariats.

27. Au niveau international, certains des participants ont soutenu l'adoption à Johannesburg d'une nouvelle donne mondiale ou d'un pacte mondial qui, par exemple, assurerait la protection des ressources naturelles; mettrait l'accent sur l'efficacité et fixerait des objectifs mesurables pour mettre fin à l'exploitation excessive des ressources naturelles d'ici à 2015; intégrerait la protection de l'environnement et l'élimination de la pauvreté, notamment en assurant la disponibilité d'eau potable et de sources d'énergie durables; réorienterait la mondialisation grâce à de nouvelles réglementations; et aborderait les questions de gouvernance au niveau national.

B. Table ronde sur la pauvreté et le développement durable

28. Cette table ronde a été présidée par M. Jan PRONK (Ministre du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Pays-Bas). Les autres participants étaient M. Richard HAWORTH (Sous-Ministre adjoint par intérim, Ressources naturelles Canada, Canada), M^{me} Nino CHKHOBADZE (Ministre de la protection de l'environnement et des ressources naturelles, Géorgie), M. Serhii KURYKIN (Ministre de l'environnement et des ressources naturelles, Ukraine), M. Michael MEACHER (Secrétaire d'État, Ministère de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales, Royaume-Uni), M^{me} Irene DANKELMAN (Women's Environment and Development Organization) et M^{me} Karine DANIELYAN (NGO Association for Sustainable Human Development).
29. Des problèmes d'environnement contribuent à la pauvreté excessive qui existe dans de nombreuses régions du monde: eau rare et contaminée, pollution atmosphérique et dégradation des sols causée par des décès, des maladies et des migrations. Les réfugiés aggravent la dégradation de l'environnement et propagent des maladies. Dans la mesure où les guerres et les conflits violents entravent le développement économique et provoquent des destructions, ils figurent parmi les principales causes de la pauvreté.
30. La pauvreté est liée à l'utilisation non durable des ressources naturelles, en particulier de l'eau, et cet aspect devrait être au cœur de toute stratégie d'élimination de la pauvreté au niveau national, ainsi qu'au niveau régional, étant donné que des conventions-cadres régionales pourraient contribuer à faire face aux problèmes liés aux ressources. Il est essentiel d'exploiter les ressources naturelles de façon durable pour créer des emplois, attirer des investissements, obtenir des fonds pour le développement social et faire en sorte que les générations à venir puissent elles aussi disposer de ces ressources.
31. Dans la région de la CEE, la pauvreté a également été exacerbée par l'adoption progressive de l'économie de marché. Les pays en transition doivent faire face non pas à la pauvreté dans le sens traditionnel de ce terme mais au passage d'un système économique à un autre. Ils ont besoin d'une assistance pour pouvoir éliminer cette friction systémique. La région de la CEE est tenue d'aider les pays en transition à briser le cercle vicieux du développement non durable et de la pauvreté.
32. La pauvreté et le développement durable ne sont pas compatibles. L'harmonisation des politiques n'est pas possible s'il existe des disparités considérables entre les groupes sociaux; la pauvreté est en contradiction avec les principes du développement durable.
33. La pauvreté est également causée par un manque d'investissements. Les pays en transition doivent créer un climat favorable aux investissements étrangers. Cependant, il convient d'établir des principes directeurs concernant les investissements privés aux niveaux mondial et régional, pour que les investisseurs suivent les mêmes règles dans tous les pays, de façon à favoriser le développement durable.
34. Il est indispensable d'affecter des fonds publics plus importants aux efforts accomplis pour éliminer la pauvreté. Ces fonds doivent provenir, par exemple, d'un allègement de la dette, qui doit être subordonné à l'affectation de crédits à des prestations sociales et à des mesures

de protection de l'environnement, grâce à des échanges dette-nature et à des taxes mondiales sur le CO₂.

35. Les participants ont soutenu l'objectif d'une réduction de 50 % de la pauvreté d'ici à 2050 et ont demandé l'élaboration d'un cadre et son adoption d'un commun accord, en vue de faciliter la réalisation de cet objectif.

36. Enfin, la plupart des participants ont souligné qu'il importait d'augmenter les flux d'aide, en vue d'atteindre, au minimum, le but convenu de 0,7 % du produit intérieur brut (PIB).

Certains d'entre eux ont estimé que le Sommet devrait décider d'adopter une «nouvelle donne mondiale» entre les pays donateurs et bénéficiaires, afin de mieux mettre en œuvre les accords conclus lors de la Conférence de Rio.

IX. ADOPTION DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE

37. Les participants à la Réunion ont adopté la Déclaration ministérielle au Sommet mondial sur le développement durable (voir plus loin).

X. RÉSUMÉ ÉTABLI PAR LE PRÉSIDENT

38. Le Président a présenté son résumé à la Réunion. Ce dernier est reproduit dans l'annexe I du présent rapport.

**DÉCLARATION MINISTÉRIELLE AU SOMMET
POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**
adoptée par la réunion le 25 septembre 2001¹

1. Nous, Ministres et chefs de délégations des États membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), nous sommes réunis à Genève les 24 et 25 septembre 2001 à l'occasion de la Réunion ministérielle régionale en vue du Sommet mondial pour le développement durable, aux fins d'examiner les progrès accomplis depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Conférence de Rio) tenue en 1992, et d'énoncer les principales orientations, priorités et mesures de suivi qui s'imposent en vue de contribuer au processus préparatoire du Sommet qui se tiendra à Johannesburg (Afrique du Sud) en septembre 2002.

2. Nous réaffirmons que notre région a un rôle majeur à jouer dans les efforts déployés, à l'échelon mondial, pour parvenir à un développement durable à travers des actions concrètes, et qu'elle a aussi des responsabilités à cet égard. Nous nous attacherons à fixer des objectifs, et notamment des objectifs et buts concrets, pour réduire les conséquences néfastes du développement actuel sur l'environnement, l'économie et la société dans la région et en dehors de celle-ci. Nous reconnaissons que, compte tenu des différents stades de développement économique auxquels sont parvenus les pays de la région, il pourrait être nécessaire d'appliquer des méthodes et des mécanismes différents pour mettre en œuvre l'Action 21.

3. Nous appuyons les préparatifs du Sommet mondial pour le développement durable. Nous réaffirmons la Déclaration de Rio et notre profond attachement au développement durable, notre soutien du processus de Rio et notre intention de renforcer l'application de la Déclaration de Rio, d'Action 21 et des autres engagements pris par la communauté internationale à Rio et lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1997. Tout cela devrait véritablement contribuer à la réalisation des buts et objectifs en matière de développement convenus au niveau international ainsi qu'au respect des engagements pris dans le cadre de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, en abordant les politiques économiques, sociales et environnementales de manière équilibrée et synergique au profit des générations actuelles et futures. Nous nous emploierons à faire prévaloir les résultats des conférences au sommet et des processus des Nations Unies des 10 dernières années concernant les questions sociales essentielles.

4. Depuis la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies en 1997, nous avons centré nos efforts sur les objectifs prépondérants que constituent l'élimination de la pauvreté et les modes de production et de consommation durables. Nous espérons que le Sommet permettra de progresser encore vers ces objectifs. Compte tenu de ces buts, les priorités correspondantes de la région de la CEE pour le Sommet porteront sur la gestion durable et la protection des ressources naturelles, l'environnement et la santé, la mondialisation au service du développement durable, l'amélioration de la gouvernance et des processus démocratiques à tous les niveaux, l'éducation, la science et la technologie. Le financement du développement durable constituera un thème transsectoriel fondamental.

¹ La Déclaration ministérielle est reproduite telle qu'elle a été adoptée; seules des fautes typographiques et des erreurs de terminologie ont été corrigées.

5. Nous demandons que le Sommet bénéficie d'une participation et d'une représentation au plus haut niveau politique.

I. LE SOMMET: DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES FACE AUX DÉFIS MONDIAUX

6. Le nouveau millénaire nous présente des défis et des opportunités majeurs qui exigent une coopération internationale accrue et des solutions mondiales. Le progrès technique et le développement de l'activité économique ont induit des changements sans précédent dans le monde. Beaucoup de personnes en ont bénéficié: des maladies ont pu être guéries, l'accès à l'éducation et à l'information a été amélioré et les opportunités économiques ont été accrues. Toutefois, dans de nombreuses parties du monde, la misère reste généralisée. Des populations sont en butte à des conflits, à des actes de terrorisme et à des violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'environnement et les ressources naturelles qui permettent la vie sur la Terre continuent de se dégrader à un rythme inquiétant. En outre, le fléau du virus de l'immunodéficience humaine et du syndrome de l'immunodéficience acquis (VIH/sida) sévit dans le monde entier. Tout cela compromet les chances d'un développement durable.

7. Les réponses à de tels problèmes outrepassent largement les capacités de tout État pris individuellement et elles doivent en outre être conçues de manière efficace dans un contexte régional ou mondial. Le Sommet devrait donc recommander des actions efficaces à tous les niveaux et en tenant compte des aspects mis en lumière ci-après. Il devrait montrer que tous les acteurs, qu'il s'agisse des gouvernements ou des grands groupes, sont disposés à continuer de travailler ensemble, dans un esprit de partenariat mondial. Le processus en vue du Sommet devrait s'intégrer dans une perspective sexospécifique. Nous voulons lancer à Johannesburg un mécanisme concret pour progresser vers nos objectifs communs en matière de développement durable. Les pays de la région ont l'intention d'examiner plus avant les moyens d'approfondir le dialogue en vue d'une compréhension mondiale durable. Nous prenons acte du souhait de l'Union européenne et d'autres pays de s'efforcer de parvenir à une «nouvelle donne mondiale».

A. Élimination de la pauvreté

8. Nous estimons que l'élimination de la pauvreté et le développement économique et social sont au cœur du développement durable. Un accès accru aux ressources productives et des institutions publiques efficaces sont indispensables pour éliminer véritablement la pauvreté. Des investissements tant publics que privés pour l'éducation, pour la santé et pour d'autres programmes sociaux fondamentaux sont des préalables indispensables pour permettre aux populations déshéritées de s'intégrer à l'économie de marché et, partant, de contribuer au développement économique et d'en bénéficier. De telles mesures sont également cruciales pour combattre le VIH/sida et d'autres maladies infectieuses. Des politiques propres à promouvoir une économie vigoureuse, dynamique, ouverte et en expansion, tenant compte des préoccupations environnementales et sociales et permettant un large partage des effets positifs induits sont indispensables pour éliminer la pauvreté et elles devraient prendre en considération les besoins et les priorités des populations déshéritées.

9. Le Sommet devrait permettre de mieux comprendre les liens entre l'environnement, la pauvreté, le commerce et la sécurité de l'humanité, afin d'assurer une meilleure intégration entre la protection de l'environnement et les politiques d'élimination de la pauvreté et de développement économique. Dans le cadre du processus menant au Sommet de Johannesburg, nous rechercherons une coopération et une solidarité accrues avec les pays en développement, sur la base d'un partenariat et d'un partage des responsabilités, afin de lutter contre la pauvreté et de promouvoir le développement durable. Nous tiendrons compte des actions internationales engagées dans ce domaine, en particulier le processus lancé au Sommet mondial pour le développement social de 1995. Les objectifs de développement convenus au niveau international dans le cadre des instances du système des Nations Unies, en particulier le Programme d'action de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA III), orienteront notre action. Au stade suivant, ces objectifs de développement devront être concrétisés et des mécanismes de contrôle efficaces mis en place. Nous espérons que la Conférence sur le financement du développement permettra de dégager des stratégies et des mesures claires, s'agissant à la fois des pays développés et des pays en développement, sur la mobilisation des ressources pour atteindre les objectifs de développement.

B. Gestion durable et protection des ressources naturelles

10. Nous reconnaissons la nécessité de la gestion et de l'exploitation durables et de la protection des ressources naturelles afin d'inverser les tendances actuelles, à savoir une consommation et une production impossibles à maintenir aux niveaux tant national que mondial. À cet égard, nous encourageons les pays à fixer des objectifs en matière de protection de l'environnement, ainsi que pour un écorendement et une productivité des ressources accrues, de sorte que des résultats tangibles puissent être démontrés. Le Sommet devrait définir des initiatives spécifiques, sur la base des travaux entrepris depuis Rio, notamment dans les domaines suivants: eau douce, assainissement, océans et mers (y compris les récifs coralliens), zones côtières, montagnes, utilisation des sols, forêts, biodiversité, énergie, minéraux, métaux et santé et environnement. Le Sommet devrait encourager la gestion et l'exploitation durables et la protection de l'ensemble des ressources, tant renouvelables que non renouvelables.

11. Nous reconnaissons que les ressources naturelles sont d'une importance fondamentale pour la survie de nombreuses communautés autochtones et locales, y compris sur le plan culturel. De nombreuses communautés autochtones et locales sont situées dans des régions qui, hormis les ressources naturelles locales, offrent peu de possibilités économiques.

12. Les besoins mondiaux et le progrès technique risquent d'intensifier les pressions en faveur de l'extension de l'exploitation des ressources naturelles à des régions isolées, telles que l'Arctique. Les États devraient évaluer les effets environnementaux, sociaux et économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les écosystèmes où l'environnement est fragile, en tenant compte des dernières recherches sur les caractéristiques particulières de ces régions. Il faudra tenir compte des besoins sociaux et des modes de vie traditionnels des communautés autochtones et des communautés locales, ainsi que de l'existence de vastes zones de nature vierge. Dans ce contexte, il faut accorder une attention spéciale aux régions où l'environnement est soumis à de fortes pressions, telles que l'Arctique ainsi que les régions montagneuses et côtières.

13. Nous nous prononçons en faveur de véritables solutions qui favorisent la gestion et l'exploitation durables et la protection des ressources naturelles, notamment par la voie de programmes d'action, de processus et mécanismes volontaires et d'instruments juridiques et à travers une coopération avec l'industrie, afin de prendre en compte les vues et les intérêts des parties prenantes concernées.

14. Nous nous efforcerons de résoudre véritablement les graves problèmes environnementaux mondiaux et régionaux par la voie d'instruments juridiques internationaux et régionaux, notamment les accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Le Sommet devrait demander aux pays de s'engager davantage par rapport aux accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Il devrait demander aux pays de s'acquitter pleinement de leurs engagements nationaux, notamment en matière de limitation et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Pour la grande majorité des pays de la région, cela signifie promouvoir l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques d'ici 2002, en accélérant le processus de ratification et en obtenant l'appui le plus large possible de la part de la communauté internationale, et en saluant les résultats de la reprise de la sixième session de la Conférence des Parties à cette convention, qui s'est tenue à Bonn (Allemagne) en juillet 2001. Nous nous attacherons à promouvoir selon qu'il convient l'élaboration d'instruments internationaux pour l'exploitation durable et la protection des ressources naturelles, dans lesquels les aspects environnementaux, sociaux et économiques seront intégrés.

15. Le Sommet devrait donner un nouvel élan à la gestion durable, à la protection et à l'exploitation de tous les types de forêts, notamment dans le cadre du Plan d'action du Forum de l'ONU sur les forêts et des conventions intéressant les forêts, y compris la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Nous nous félicitons des efforts internationaux visant à améliorer l'application des législations concernant les forêts et la gouvernance dans ce domaine, y compris, entre autres, pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illicite et la corruption qui y sont associés.

16. Nous sommes conscients de l'importance capitale d'une gestion rationnelle des produits chimiques pour le développement durable et la protection de la santé et de l'environnement. Nous nous efforcerons de ratifier dès que possible la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international. Pour beaucoup de pays, cela devra intervenir d'ici 2002. En outre, nous soulignons qu'il importe d'intensifier la coopération mondiale dans le domaine de la sécurité des produits chimiques.

C. La mondialisation mise au service du développement durable

17. Nous sommes déterminés à faire en sorte que la mondialisation contribue au développement durable et profite à tous les hommes et à toutes les femmes, et tout particulièrement aux plus déshérités de la planète. Nous sommes résolus à intégrer les pays les plus pauvres dans l'économie mondiale. Compte tenu de l'inégalité de la répartition des investissements étrangers directs (IED), tant entre pays qu'entre secteurs, nous encouragerons les investissements respectueux de l'environnement et conformes à l'intérêt général, en particulier dans les pays les moins avancés. Le commerce et l'investissement peuvent concourir à créer

la culture de confiance et de liberté et la prospérité économique nécessaires pour dégager les ressources qui sont indispensables pour gagner durablement l'adhésion à l'amélioration des conditions sociales et de la protection de l'environnement dans le monde. À cet égard, nous oeuvrerons pour que les bénéfices de la mondialisation soient largement partagés, en tenant compte aussi des problèmes qui se posent du point de vue de l'intégration sociale, de la qualité de l'environnement et de la diversité culturelle. Nous encourageons les institutions financières internationales à continuer d'intégrer dans leurs travaux les droits de l'homme et les préoccupations environnementales et sociales. Nous appuyons les efforts que font les organismes publics de crédit à l'exportation pour établir des principes directeurs en matière d'environnement et encourager les stratégies de développement durable.

18. Le système commercial international, y compris l'Organisation mondiale du commerce (OMC), doit contribuer au développement durable. À ce propos, nous convenons de renforcer la complémentarité entre les accords multilatéraux relatifs à l'environnement et le système commercial international. Nous soutenons le lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales à la prochaine session de la conférence ministérielle de l'OMC, dont le développement durable doit être un objectif primordial. La participation à un nouveau cycle de négociations est indispensable aux pays en transition et aux pays en développement, vu la nécessité où ils se trouvent de stimuler leur économie, de mettre fin à la misère et d'activer leur intégration dans le système commercial multilatéral. Le renforcement des capacités et de l'assistance technique est également essentiel si l'on veut que les pays en transition et les pays en développement bénéficient d'une plus grande ouverture des marchés. Nous soutenons les efforts que font les pays les plus pauvres pour s'intégrer dans l'économie mondiale et profiter d'une croissance fondée sur le commerce et les investissements. Nous saluons les initiatives récentes visant à supprimer les distorsions du commerce et à donner aux pays les moins avancés un accès aux marchés en franchise de droits et hors quota. Nous demandons instamment à tous les pays développés de suivre cet exemple et d'encourager les pays à revenu intermédiaire à faciliter les conditions d'accès à leurs marchés pour les pays les moins avancés.

19. Nous saluons l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies pour un Pacte mondial, et nous encourageons fortement les milieux d'affaires à développer les partenariats et à prendre des mesures en ce qui concerne la responsabilité des entreprises, l'obligation de rendre des comptes en matière économique, sociale et environnementale et l'échange des pratiques et techniques optimales au moyen de divers partenariats avec d'autres secteurs. À cet égard, nous encourageons dans le monde du travail les partenariats entre entreprises et syndicats pour faciliter l'engagement et la participation des travailleurs, partenariats dans lesquels la reconnaissance des normes fondamentales du travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT) devra jouer un rôle central. Nous nous félicitons du Projet de rapport mondial du Programme des Nations Unies pour l'environnement qui vise à obtenir des sociétés qu'elles présentent des séries de données comparables sur les résultats environnementaux et sociaux, des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques à l'intention des entreprises multinationales, ainsi que d'autres initiatives, en particulier dans le domaine des investissements étrangers directs.

20. Les nouvelles techniques de l'information et de la communication (TIC) offrent peut-être des possibilités de réduire sensiblement l'utilisation de matériaux, d'énergie et de moyens de transport, et de nouvelles perspectives en ce qui concerne la conception, l'application et le suivi des politiques de l'environnement. Nous pensons que les pays en développement peuvent utiliser

les TIC pour brûler les étapes du développement et faire l'économie de produits et de procédés non viables. Nous nous efforcerons de favoriser la diffusion de ces techniques afin de combler la fracture numérique, de les rendre abordables et fiables et de promouvoir la sécurité de l'information. Le Groupe d'étude sur les TIC récemment créé, et le Groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies (GEANT), initiative du Groupe des huit grands pays industriels, devraient contribuer à accroître l'utilisation de ces techniques à l'appui des stratégies de développement durable.

D. L'amélioration de la gestion des affaires publiques et des processus démocratiques à tous les niveaux

21. Nous sommes convaincus qu'une bonne gestion des affaires publiques, comprenant le respect des droits de l'homme, la primauté du droit, la démocratie et la lutte contre la corruption, constitue l'une des bases du développement durable dans tous les pays. Les gouvernements devraient s'attacher davantage à établir et à faire respecter un cadre national comprenant notamment une infrastructure réglementaire et judiciaire adéquate, avec des lois régissant la propriété, et ouvrir le processus d'élaboration des politiques pour faire participer un plus grand nombre d'individus et d'organisations à la conception des politiques et à leur exécution. Des institutions démocratiques, la transparence et une participation véritable du public au processus décisionnel contribueront également à créer une société dans laquelle chacun aura la possibilité de s'épanouir, mais aussi la responsabilité d'utiliser de manière avisée les ressources naturelles dont il ou elle est tributaire.

22. Le Sommet devrait prendre de nouvelles initiatives pour améliorer les partenariats avec la société civile et les milieux d'affaires, ainsi que d'autres groupes, en vue de chercher des solutions durables aux défis du développement. Le Sommet devrait encourager les initiatives et processus régionaux visant à promouvoir, avec la participation des principaux groupes, l'accès du public aux informations environnementales et autres informations nécessaires au développement durable, sa participation aux décisions et son accès à la justice, et à faire progresser l'application du Principe 10 de la Déclaration de Rio de 1992. Les gouvernements des autres régions pourraient envisager d'adhérer à la Convention d'Aarhus, ou bien d'établir des régimes internes prévoyant l'accès du public à l'information, sa participation aux décisions et son accès à la justice, ou de s'inspirer des lignes directrices adoptées par la CEE à Sofia pour l'accès à l'information sur l'environnement et la participation du public à la prise de décisions en matière d'environnement.

23. Nous soulignons que les engagements et les responsabilités de toutes les parties prenantes devraient aussi trouver leur expression dans les stratégies de développement durable qui devraient être adoptées à différents niveaux d'ici à 2002 et être mises en application immédiatement. Ces stratégies devraient permettre de relier les objectifs et les problèmes sociaux, économiques et environnementaux, et prévoir un vaste ensemble de moyens d'intervention.

24. Nous appelons à l'élaboration et à l'application de stratégies locales de développement durable Action 21. Ces stratégies devraient promouvoir la recherche de solutions locales novatrices et appuyer l'instauration de partenariats entre les habitants, les organisations communautaires et bénévoles, les associations de consommateurs, les organisations féminines et les organisations de jeunes, les populations autochtones, les groupes minoritaires, les autorités

et communautés locales et les entreprises et syndicats, selon les cas. Nous faciliterons la mise en commun des résultats de l'expérience avec les programmes locaux Action 21, ainsi que l'exécution du Programme pour l'Habitat à l'échelon local entre les pays.

25. Nous invitons à intensifier les efforts pour intégrer les considérations relatives au développement durable dans le processus de décision des institutions financières internationales, de l'OMC, des organisations de coopération pour le développement et des autres organes compétents. Nous engageons le Sommet à étudier les moyens d'améliorer le cadre institutionnel du développement durable, notamment le rôle et le programme de travail de la Commission du développement durable, et à examiner le rôle qui incombe parallèlement aux commissions régionales des Nations Unies dans la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21. Nous avons conscience que la gestion du développement durable et la gestion internationale de l'environnement peuvent nécessiter des efforts de mise en œuvre et de coordination au niveau régional, et requérir un cadre institutionnel régional plus cohérent. Nous prions instamment les organisations internationales, en particulier les organes et organismes des Nations Unies qui œuvrent dans le domaine de l'environnement et du développement durable, à l'échelon régional ou national, d'élargir leurs consultations avec les organisations non gouvernementales et autres grands groupes. Nous engageons le Sommet à débattre des moyens d'encourager l'application des accords multilatéraux relatifs à l'environnement et de les faire respecter.

26. Il est nécessaire d'améliorer l'efficacité des institutions internationales chargées de l'environnement, et de renforcer la coordination entre elles. Il importe en particulier de fournir au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) une base financière stable, élargie, suffisante et prévisible. Nous appuyons les activités entreprises pour donner suite à la décision 21/21 du Conseil d'administration du PNUE d'étudier les moyens de renforcer la gestion internationale de l'environnement. Nous attendons avec intérêt les recommandations finales du Conseil d'administration du PNUE à sa session extraordinaire, qui seront une contribution importante aux préparatifs du Sommet. Nous collaborerons avec la communauté internationale et renforcerons les synergies entre les accords multilatéraux relatifs à l'environnement, lorsque cela est possible, y compris dans des domaines tels que l'établissement de liens entre scientifiques, la présentation de rapports, le respect des obligations, la participation du public et l'assistance aux pays en développement et aux pays en transition pour la mise en œuvre de ces accords.

E. Financement du développement durable

27. Nous reconnaissons le rôle essentiel des ressources intérieures, ainsi que le rôle de la libéralisation des échanges et celui des flux financiers privés, notamment des IED, dans la création de ressources pour éliminer la pauvreté et assurer un développement durable. Ce sont là aujourd'hui les trois principales sources de financement du développement durable. Il convient de promouvoir l'adoption de mesures visant à encourager des investissements respectueux de l'environnement et de l'intérêt général, en particulier dans les pays les moins avancés. Pour attirer et mobiliser ces ressources, il importe de créer un cadre propice, ouvert et stable. Un régime commercial libéral et une législation efficace et rationnelle aideront à mobiliser les entreprises nationales et étrangères et favoriseront des investissements judicieux et profitables. Les subventions préjudiciables à l'environnement devraient être réduites.

28. Les discussions sur le financement du développement durable devraient s'appuyer sur les délibérations en cours dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement. Afin de mobiliser des ressources et d'atteindre les objectifs internationaux de développement fixés par les instances des Nations Unies, il convient de rechercher des sources novatrices de financement, en coopération avec les représentants des milieux commerciaux et industriels. L'assistance financière et technique demeurera importante pour promouvoir le développement durable des pays en développement et des pays en transition. L'assistance internationale, y compris l'allégement de la dette et l'aide publique au développement (APD), devrait étayer les efforts intérieurs et privés en faveur du développement durable. Elle devrait aider les pays en développement et les pays en transition à mettre en place et à renforcer le cadre dont ils ont besoin pour attirer les capitaux nécessaires à un développement durable. Nous encourageons la communauté internationale à prendre les mesures voulues pour inverser la tendance à la baisse de l'APD. La plupart des pays de la région estiment que la communauté internationale devrait s'employer à atteindre l'objectif établi par l'Organisation des Nations Unies, à savoir porter l'APD à 0,7 % du produit national brut (PNB) le plus tôt possible. À cet égard, nous nous félicitons des résultats du Conseil européen tenu récemment à Göteborg, lors duquel l'Union européenne a réaffirmé sa volonté d'atteindre cet objectif au plus tôt et de progresser concrètement dans cette voie avant le Sommet mondial sur le développement durable, qui aura lieu à Johannesburg en 2002. Nous espérons que la troisième reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial sera généreuse, compte tenu du rôle de cet organisme qui est le principal mécanisme financier multilatéral pour l'environnement mondial.

29. L'aide publique au développement devrait tenir compte de l'ampleur de la pauvreté dans les pays bénéficiaires, de la détermination dont font preuve les gouvernements pour en venir à bout et de la mesure dans laquelle leur politique est axée sur cet objectif. Les donateurs devraient améliorer encore la coordination de leur assistance aux pays en développement et aux pays en transition pour garantir une bonne utilisation des ressources, qui sont limitées, en coopération étroite avec ces pays. Si les capacités institutionnelles des pays bénéficiaires le permettent, il faudrait privilégier l'appui à des programmes et non plus concentrer les efforts sur des projets.

F. Éducation, science et technique aux fins de la prise de décisions

30. Nous nous engageons fermement à développer les connaissances scientifiques et à améliorer les modalités de la création scientifique ainsi que de l'échange et de l'utilisation de ses résultats aux fins du développement durable, au sein de la communauté scientifique, parmi les scientifiques et les responsables et dans le grand public, en vue d'une recherche interdisciplinaire davantage axée sur les applications pratiques, sur la prévention et sur la détection précoce des nouveaux problèmes et des nouvelles possibilités. Le développement rapide et l'omniprésence du numérique dans l'économie et la société exigent une attention particulière. Les participants au Sommet devraient réfléchir aux moyens d'intégrer la science, la technique et les savoirs traditionnels dans les décisions concernant le développement durable prises à tous les niveaux, ainsi que de diffuser les connaissances voulues aux pays en développement et aux pays en transition. Le Sommet devrait aborder le principe de précaution qui est énoncé dans la Déclaration de Rio et sous-tend un certain nombre d'accords multilatéraux pertinents, pour la prise de décisions allant dans le sens du développement durable. Nous développerons la coopération scientifique et technique pour faire face à de nouveaux risques et à de nouveaux problèmes concernant la santé humaine et l'environnement, encourager un plus large transfert de technologie et renforcer les capacités.

31. Nous convenons d'améliorer les systèmes d'éducation ainsi que la conception des programmes d'étude sur le développement durable, afin de faire mieux comprendre les moyens de promouvoir celui-ci dans la pratique. À cet effet, il convient d'agir dans des domaines comme l'éducation, la science et le partenariat avec les milieux commerciaux et industriels ainsi qu'avec des acteurs non gouvernementaux, et d'accorder une attention particulière aux programmes relatifs au développement durable. L'éducation aux fins du développement durable devrait inciter les personnes à se sentir individuellement et collectivement responsables et à modifier leur comportement si nécessaire.

II. LE SOMMET: DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES POUR LA RÉGION DE LA CEE

32. Nous accueillons avec satisfaction le Rapport régional d'évaluation (ECE/AC.22/2001/3) des progrès réalisés dans la mise en œuvre d'Action 21, rapport qui met en lumière la diversité de notre région et souligne les principaux obstacles au développement durable dans la région. Parmi les questions importantes, nous mettons particulièrement l'accent sur les points suivants:

a) L'évolution vers des secteurs à plus faible intensité de ressources et moins polluants, la croissance du secteur des services et les progrès réalisés en ce qui concerne l'écoefficacité et les procédés de production plus propres ont permis de réduire la pollution et les déchets générés par unité de produit créée et consommée dans les pays développés. Dans la région, cependant, l'accroissement global de la production et de la consommation et le développement du transport routier et aérien ont eu pour conséquences une aggravation de l'impact environnemental et des pressions persistantes sur les ressources naturelles et les écosystèmes;

b) La pollution de l'air et de l'eau et la dégradation des sols figurent parmi les grands problèmes écologiques de la région. Les changements climatiques commencent à avoir un impact, en particulier dans les zones froides, et la désertification est un souci permanent. L'intensification des pressions exercée sur les écosystèmes et les ressources naturelles et l'appauvrissement de la biodiversité sont des préoccupations majeures pour la région. La pollution chimique et bactériologique compromet la santé humaine dans diverses zones de la région;

c) En dépit d'une croissance économique généralement forte dans la région, les disparités dans les niveaux de bien-être économique et social, y compris le chômage et l'exclusion sociale, se sont aggravées et suscitent de nouvelles inquiétudes dans certaines sous-régions, étant donné que plusieurs pays de l'Europe du Sud-Est et d'Europe orientale et les nouveaux États indépendants subissent une chute brutale de leurs niveaux de vie et connaissent une pauvreté massive et l'insécurité qui l'accompagne.

33. Nous prenons note des conclusions sur le développement durable adoptées par la Réunion du Conseil des ministres de l'OCDE qui s'est tenue en mai 2001, de la Stratégie de l'UE pour un développement durable, en date de juin 2001, et des résultats d'autres réunions internationales sur le développement durable organisées récemment dans la région. Nous accueillons également avec satisfaction la Déclaration ministérielle des pays d'Asie centrale (Almaty, Kazakhstan, 20 septembre 2001) et la volonté de ces derniers de coopérer entre eux. Nous prenons note de leur souhait de mettre au point et de compléter le programme Action 21 pour l'Asie centrale et une coopération sous-régionale en matière de développement durable, et d'élaborer à titre

prioritaire une stratégie sous-régionale pour la gestion intégrée des ressources en eau et des cours d'eau transfrontières. Nous soulignons l'importance de tous les travaux préparatoires entrepris en vue du Sommet, y compris par les grands groupes, et à cet égard nous prenons note des vues exprimées par la Table ronde d'éminentes personnalités tenue en juin 2001 à Vail, au Colorado (États-Unis), sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.

34. Nous considérons que les conventions régionales relatives à l'environnement, les conférences organisées dans le cadre du processus «Un environnement pour l'Europe», la Commission nord-américaine de coopération dans le domaine de l'environnement, les études de performances environnementales de l'OCDE et de la CEE et les autres processus ministériels en cours dans la région devraient continuer de jouer un rôle important dans le développement durable de la région. Nous continuerons d'appuyer les efforts entrepris au niveau national et la coopération sous-régionale et régionale pour le développement durable, qu'il conviendrait de renforcer, notamment dans le cadre de l'UE, de la CEE, de l'OCDE, du PNUE, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), des institutions financières internationales et d'autres organisations internationales.

35. Nous prenons note également des progrès accomplis dans le processus d'élargissement de l'UE, dans la coopération entre les pays d'Europe centrale et orientale et les nouveaux États indépendants, et dans l'application de stratégies et de programmes de développement durable dans les sous-régions alpine, arctique, balte, de Barents, de la mer Noire, de l'Asie centrale, de la Méditerranée, nordique, nord-américaine et autres.

36. Le développement durable doit s'appuyer sur une approche régionale commune des problèmes et des moyens d'intervention transsectoriels, y compris la coopération. À cet égard, nous réaffirmons les engagements pris par les ministres de l'environnement de la région lors de la quatrième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Aarhus, Danemark, 1998).

37. Nous adopterons des politiques ou nous renforcerons les politiques existantes en vue d'accroître la cohésion sociale, de réduire le chômage, d'aider à s'attaquer aux inégalités sociales, de faciliter l'ajustement aux réformes économiques et d'assurer la sécurité alimentaire, le respect des droits de l'homme et l'accès aux services sociaux, notamment aux soins de santé, en tenant compte des aspects sexospécifiques et intergénérationnels dans toutes les mesures adoptées. Nous veillerons à faire en sorte que les objectifs du développement social et les mesures concernant les communautés autochtones et locales soient intégrés aux stratégies de développement durable.

38. Si les milieux d'affaires et les milieux industriels ont un grand rôle à jouer dans le système économique et social, ils ont une responsabilité particulière et doivent veiller à ce que les méthodes de production, les produits et les services soient respectueux de l'environnement, en tenant compte des incidences environnementales à tous les stades du cycle de vie des produits. Nous entendons promouvoir la pleine intégration des objectifs environnementaux et sociaux dans les politiques, plans et programmes économiques et sectoriels et ferons en sorte que les politiques adoptées renforcent les nouvelles perspectives de développement économique et mettent un terme aux pratiques qui menacent la santé et l'environnement. Nous nous efforcerons de changer les modes de production et de consommation en encourageant également, le cas échéant, la conception écologique des produits, l'écoétiquetage et autres moyens transparents,

vérifiables, véridiques et non discriminatoires d'informer le consommateur. Il faudrait cependant veiller à ce que cela ne se traduise pas par des barrières commerciales déguisées, en particulier à l'encontre des pays en développement.

39. Les pressions exercées sur les ressources renouvelables et non renouvelables ne devraient pas dépasser la capacité limite de l'environnement. Nous nous efforcerons de dissocier la croissance économique de la dégradation environnementale, notamment en supprimant les subventions qui se traduisent par une distorsion des échanges et qui sont préjudiciables à l'environnement, en améliorant l'accès aux marchés des biens et services d'environnement, en recourant à différents mécanismes d'internalisation des coûts externes, en encourageant et en utilisant largement les systèmes de gestion de l'environnement et l'écoachat (les achats «verts»), en adoptant une législation efficace et en l'appliquant, et en continuant à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, une gestion durable des ressources et des productions moins polluantes. Nous nous efforcerons d'augmenter sensiblement la part des énergies renouvelables respectueuses de l'environnement dans l'approvisionnement total en énergie primaire, et nous aiderons à accélérer le développement de technologies à haut rendement énergétique.

40. Nous redoublerons d'efforts afin d'intégrer les stratégies en matière d'environnement et de santé et d'atteindre les objectifs fixés en nous attachant tout particulièrement à garantir la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau douce, à réduire la pollution des nappes phréatiques, à améliorer le traitement des eaux usées et les réseaux d'assainissement, à gérer efficacement les risques liés aux substances chimiques, et à assurer la sûreté nucléaire dans la région. Nous examinerons la question des organismes vivants modifiés. Nous nous emploierons, dans le cadre des processus régionaux, à promouvoir l'intégration des transports, de l'environnement et de la santé. Le cas échéant, nous encouragerons le passage de la route au rail et à la navigation fluviale et du transport individuel au transport public.

41. Nous veillerons à promouvoir, en tant qu'élément essentiel du développement durable, la prise en compte des problèmes de la biodiversité dans l'aménagement et la gestion du territoire, les politiques sectorielles et les mesures antipollution. Nous mettrons en place et continuerons d'appuyer des réseaux écologiques dans tous les écosystèmes, en particulier le Réseau écologique paneuropéen. D'ici 2003, nous renforcerons et réviserons, le cas échéant, la Stratégie paneuropéenne sur la diversité biologique et la diversité des paysages. Nous continuerons à encourager la gestion durable et la conservation des forêts en Europe et nous contribuerons activement aux préparatifs de la quatrième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe (Vienne, avril 2003).

42. Nous nous engageons à appliquer, dans le cadre des conventions pertinentes, des stratégies pour la gestion durable et la protection des mers de notre région, eu égard plus spécialement à la pollution et à la biodiversité marine, afin d'assurer un développement durable des zones côtières.

43. Nous intensifierons notre appui aux efforts déployés par les pays en transition afin de promouvoir la croissance économique, d'éliminer la pauvreté et de résoudre les problèmes d'environnement, et de contribuer ainsi à la réduction des causes structurelles de conflits violents. La réussite des programmes d'ajustement structurel, la restructuration des entreprises, la modernisation technologique, l'augmentation des investissements dans les secteurs productifs et l'infrastructure, l'amélioration de l'accès aux marchés d'exportation et l'intégration dans le système économique et commercial international, ainsi que de profondes réformes sociales sont

de la plus haute importance pour permettre à ces pays de réaliser un développement durable. Nous encourageons la poursuite des réformes du cadre réglementaire et nous renforcerons notre appui à l'action menée par les pays en transition pour renforcer la bonne gouvernance et la démocratie, notamment en adoptant et en révisant leur législation, et en l'appliquant efficacement, en améliorant les systèmes judiciaires et administratifs, le respect des droits de l'homme et les mesures de lutte contre la corruption.

44. Nous réaffirmons l'importance de l'évaluation stratégique de l'impact environnemental des plans, programmes et politiques et nous considérerons que la santé fait partie intégrante d'une telle évaluation. À cet égard, nous nous félicitons de la décision adoptée à la Réunion des Parties à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière d'élaborer un protocole relatif à l'évaluation de l'impact environnemental des décisions stratégiques, en vue de son adoption par la Conférence ministérielle de Kiev en 2003.

45. Nous encouragerons l'application du principe pollueur-payeur qui figure dans la Déclaration de Rio et sous-tend plusieurs accords multilatéraux pertinents, pour la prise de décisions allant dans le sens du développement durable. Chaque pays de la région devrait définir un régime de responsabilité civile applicable aux dommages, y compris les dommages à l'environnement, causés par des activités dangereuses. Nous nous efforcerons d'élaborer des mécanismes et procédures efficaces pour mieux prévenir et résoudre les différends transfrontières dans le domaine de l'environnement et assurer réparation en cas de dommage à l'environnement. Nous encourageons les pays intéressés à participer au processus de négociation intergouvernemental, en vue de l'adoption, dans le contexte des Conventions de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et sur les effets transfrontières des accidents industriels, d'un instrument juridiquement contraignant sur la responsabilité civile en cas de dommage transfrontière causé par des activités dangereuses.

46. Nous nous engageons à observer et appliquer toutes les conventions régionales et sous-régionales, ainsi que leurs protocoles, relatives à l'environnement et au développement durable, auxquelles nous sommes Parties. En particulier, nous nous emploierons à donner effet dès que possible aux Protocoles à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, relatifs aux métaux lourds et aux polluants organiques persistants (POP), et nous soulignons l'importance du Protocole à cette convention relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique. Nous nous proposons de partager avec d'autres régions l'expérience que nous avons acquise concernant l'élaboration et l'application d'accords régionaux relatifs à l'environnement. Nous nous attacherons à accroître notre appui aux pays en transition et aux pays en développement pour les aider à participer aux activités relevant des accords multilatéraux sur l'environnement. Nous nous félicitons de l'entrée en vigueur imminente de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement et nous encourageons ceux qui souhaitent y adhérer à le faire aussitôt que possible.

III. EXAMEN DES PROGRÈS ACCOMPLIS

47. Le Sommet devrait également débattre de l'examen futur de la mise en œuvre du développement durable au niveau régional. Nous confirmons notre intention de procéder au prochain examen d'ensemble des progrès réalisés dans la mise en œuvre des actions prioritaires mentionnées dans la présente Déclaration au plus tard en 2011 lors d'une réunion ministérielle régionale. Des indicateurs du développement durable pourraient être très utiles à cet égard. Nous nous félicitons des efforts entrepris par les gouvernements, les ONG et autres pour définir des indicateurs du développement durable. Nous nous réjouissons également de l'action menée par l'OCDE en vue de définir d'un commun accord un ensemble d'indicateurs de base du développement durable et attendons avec intérêt le rapport qui sera établi en 2002 sur les progrès de ce processus. Nous engageons instamment le Sommet à examiner les progrès accomplis dans le cadre du programme de travail sur des indicateurs du développement durable de la Commission du développement durable de l'ONU en vue de poursuivre l'élaboration et d'utiliser un ensemble commun d'indicateurs.

ANNEXES

Annexe I

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION PAR LE PRÉSIDENT¹

Introduction

La Réunion a révélé une communauté de vues sur les problèmes auxquels la région est confrontée ainsi que sur les possibilités qui s'offrent à elle, mais aussi sur sa responsabilité envers le reste du monde. Dans cette optique, le progrès technique et la croissance économique ont un rôle essentiel à jouer.

Des divergences sont apparues en ce qui concerne la manière de faire face à ces problèmes et d'exploiter ces possibilités. Le point de savoir comment ces problèmes et possibilités pourraient être traités conjointement a fait l'objet d'abondants débats. Des avis différents se sont exprimés au sujet des contributions que les pays de la région devraient apporter et de l'attribution des responsabilités correspondantes ainsi que sur la manière de procéder à l'échelon régional comme à l'échelle mondiale, c'est-à-dire dans le cadre de la coopération Nord-Sud.

Toutefois, tous les pays de la région – de l'Asie centrale à l'Amérique du Nord en passant par l'Europe – sont parvenus à se rallier à une stratégie régionale commune pour poursuivre l'élaboration de la contribution régionale au Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg.

Le résultat principal de la Réunion a été la mise au point d'un cadre d'action régional sous la forme d'une déclaration ministérielle. En exprimant une vision commune de la manière d'aborder les défis et opportunités à l'échelle régionale et mondiale, ce cadre d'action a clairement confirmé la volonté de la région d'agir en partenaire constructif à l'échelle mondiale. Il a en outre montré sa volonté de rechercher des moyens inédits et novateurs d'améliorer la solidarité mondiale.

En ce qui concerne la teneur de la Déclaration ministérielle, les points centraux ci-après ont fait l'objet d'un accord à l'issue d'un débat approfondi:

- Élimination de la pauvreté;
- Gestion durable et protection des ressources naturelles;
- La mondialisation mise au service du développement durable;
- Amélioration de la gestion des affaires publiques et des processus démocratiques à tous les niveaux;
- Financement du développement durable;

¹ Ce résumé n'a pas été traité par les services d'édition officiels.

- Éducation, science et technique aux fins de la prise de décisions.

Outre ces points, les participants ont accordé une attention particulière aux questions suivantes:

- Possibilité de lancer un processus conduisant à une «nouvelle donne mondiale»;
- Volume de l'APD;
- Principe de précaution et organismes génétiquement modifiés.

Les participants à la Réunion se sont en outre interrogés sur la possibilité de formuler des buts et objectifs clairs et mesurables.

Résumé

1. La Réunion ministérielle régionale en vue du Sommet mondial pour le développement durable a examiné les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'Action 21 à l'intérieur de la région, les principaux obstacles qui se dressent sur la voie d'un développement durable et les actions prioritaires à mener à tous les niveaux.
2. Ont participé à la Réunion plus de 30 ministres et hauts fonctionnaires de différents ministères, qui ont contribué activement aux débats. Étaient également présents un grand nombre d'autres représentants de gouvernements nationaux, d'organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales ainsi que des représentants de grands groupes, qui ont apporté une contribution importante à la Réunion.
3. La Réunion a été précédée d'un large processus participatif, comprenant une évaluation régionale de la mise en œuvre d'Action 21 ainsi que deux réunions consultatives régionales. Les Gouvernements ainsi qu'un large éventail de représentants de la société civile ont participé aux préparations régionales.
4. La Réunion a examiné le projet de déclaration ministérielle au Sommet et a pris note du rapport du Secrétaire exécutif sur la suite donnée à la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé. Deux tables rondes ministérielles ont été organisées, ayant respectivement pour thème «Gouvernance et développement durable» et «Pauvreté et développement durable». Un résumé des travaux de ces tables rondes sera publié en annexe au rapport de la Réunion.
5. Un certain nombre de contributions importantes ont été faites par divers orateurs représentant le secteur des entreprises, le monde syndical, les populations autochtones, des groupes féminins et la communauté des ONG dans son ensemble. La participation de ces grands groupes s'inspirait de l'esprit de la Convention d'Aarhus et ont certainement enrichi les apports de la région aux travaux menés à l'échelle mondiale.
6. Lors de l'examen de la Déclaration ministérielle, les participants ont formulé des observations sur un large éventail de questions, qui sont résumées ci-après:

7. Un grand nombre de délégations ont condamné les actes terroristes du 11 septembre 2001 et exprimé leurs condoléances aux victimes et à leur famille. Ils ont assuré les États-Unis de leur soutien aux efforts entrepris pour rechercher et châtier les perpétrateurs de ce crime abominable. Il a été déclaré que le terrorisme sous toutes ses formes était en contradiction fondamentale avec la coopération internationale, le respect des droits de l'homme et la poursuite d'un développement durable. Il a aussi été dit que pour lutter efficacement contre la pauvreté, l'exclusion et le désespoir, qui faisaient le lit du fanatisme et du terrorisme, il serait nécessaire d'élaborer une stratégie visant à promouvoir le développement durable ainsi qu'une coopération internationale accrue.
8. La pauvreté, fléau social majeur en de nombreux points de la région et du monde, a suscité l'inquiétude générale des participants. Dans plusieurs pays en transition, plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil national de pauvreté. Un taux de chômage relativement élevé dans de nombreux pays occidentaux remet en question la poursuite de la croissance et le progrès du développement humain. Il a été souligné qu'il existait des liens importants entre le chômage, l'exclusion sociale et la mauvaise santé, d'une part, et la surexploitation des ressources naturelles, la dégradation de l'environnement et les conflits politiques et sociaux, de l'autre.
9. La persistance de modes de production et de consommation insoutenables à terme est un autre point au sujet duquel de nombreux orateurs ont exprimé leur inquiétude. Si l'on est parvenu à desserrer quelque peu le lien entre croissance économique et pressions sur l'environnement et à améliorer l'efficacité, ces progrès ont été en grande partie contrebalancés par l'augmentation globale du volume des biens et services consommés et rejetés ainsi que par celle des déplacements des personnes et des biens. De surcroît, malgré les différences considérables dans les modes de consommation et de déplacement qui persistent entre les pays occidentaux et les pays en transition, plusieurs orateurs se sont alarmés du fait que les modes de consommation en Europe centrale et orientale et dans les nouveaux États indépendants tendaient à suivre la même voie qu'en Occident.
10. Les débats ont fait apparaître une inquiétude générale à l'égard de certains des graves problèmes d'environnement auxquels les pays de la région sont confrontés: émissions de gaz à effet de serre, pollution de l'air et des eaux, dégradation de la biodiversité, accumulation de déchets, risques technologiques et risques pour la santé humaine dus à des produits chimiques nocifs et à des organismes génétiquement modifiés, notamment. De l'avis général, il fallait faire davantage, en particulier pour assurer l'approvisionnement en eau potable et protéger les paysages, les zones montagneuses et littorales.
11. Nombre d'orateurs ont souligné que la démocratisation des institutions et de la vie sociale avaient été l'un des principaux défis dans le processus de transition et que de nombreux pays de la région avaient accompli d'importants progrès en ce sens. De nombreux délégués ont signalé que la législation sur la participation du public et les pratiques correspondantes pourraient être améliorées.
12. Plusieurs raisons ont été invoquées pour expliquer le retard pris dans la mise en œuvre d'Action 21: intégration insuffisante des considérations sociales et environnementales dans les politiques sectorielles; manque de dialogue entre les responsables de la politique et

la société civile; faiblesse des structures administratives; et manque de ressources. Il a été souligné qu'il y aurait lieu d'améliorer le suivi et l'évaluation des actions menées en faveur d'un développement durable, mettant l'accent sur les interactions entre les trois dimensions de la question.

13. De nombreuses délégations ont noté avec satisfaction que la coopération régionale s'était renforcée dans divers cadres institutionnels, tels que l'élargissement de l'UE et le processus «Un environnement pour l'Europe», et se sont félicitées des avancées sur la voie d'un développement durable. Certains orateurs ont noté le rôle particulièrement actif de la région sur le plan de l'action et de la coopération internationales visant à assurer un développement durable à l'échelle mondiale. Les conventions et protocoles régionaux et subrégionaux concernant l'environnement et le développement durable, notamment dans les domaines de la réduction de la pollution atmosphérique, des eaux transfrontières, de l'eau et de la santé, et de la participation du public, pouvaient servir d'exemple à d'autres régions.
14. Pour plusieurs orateurs, il était nécessaire, vu la diversité de la région, de moduler les priorités nationales à court et moyen termes. On avait néanmoins enregistré certaines avancées dans la fixation d'objectifs chiffrés, concernant par exemple la réduction de la pollution atmosphérique. Il a été par ailleurs signalé que la région de la CEE, qui regroupe la majorité des pays développés du monde, devait se préoccuper des problèmes planétaires et adresser un fort message de soutien aux partenaires d'autres régions, notamment pendant la phase préparatoire du Sommet mondial.
15. De nombreux orateurs ont indiqué que leur gouvernement avait adopté ou était en train de préparer des stratégies nationales de développement durable. Celles-ci permettraient d'interconnecter les trois grands axes du développement durable et comprendraient une vaste gamme d'instruments d'action au niveau tant national que local. Une délégation a noté que le processus d'élargissement de l'UE offrait aux pays candidats la possibilité de progresser à pas de géant vers un développement durable.
16. Il a été signalé qu'Action 21 avait incité un grand nombre de pouvoirs locaux à prendre des mesures concrètes à leur niveau et que des programmes d'ensemble visant à traduire en actes les principes de Rio avaient été mis au point et appliqués dans des milliers de municipalités à l'intérieur de la région. Le défi désormais était d'utiliser l'expérience ainsi acquise pour développer des activités similaires dans l'ensemble de la région.
17. Il a été généralement reconnu que des stratégies efficaces de développement durable devaient comprendre des mesures concrètes visant à préserver le niveau de vie des personnes directement touchées par les ajustements rendus nécessaires et à éviter les dislocations sociales et le chômage. La précarité, la mauvaise santé et l'exclusion sociale compromettaient la pérennité de la croissance économique, du développement humain et des améliorations de l'environnement dans la région. Il a été notamment préconisé que les pays de la région mettent au point ou renforcent des mesures visant à réduire le chômage, lutter contre les inégalités sociales, faciliter l'ajustement aux réformes économiques et assurer à tous des moyens d'existence durables.

18. Il a été également proposé que les pays de la région accélèrent la mise en œuvre des objectifs de développement énoncés lors de sommets récents de l'Organisation des Nations Unies, en particulier ceux concernant l'élimination de la pauvreté, et intègrent les considérations d'environnement dans leur politique de la santé, de l'éducation, de l'emploi et de l'égalité entre les sexes. Il a en outre souligné que la mise au point de programmes appropriés visant à la fois à éliminer la pauvreté et à créer les conditions d'une amélioration réelle et durable de l'environnement était une question importante à l'échelle de la région.
19. De nombreux orateurs se sont dits préoccupés des effets de la dégradation de l'environnement sur la santé humaine. Il convenait que les multiples relations réciproques existant entre environnement, pauvreté et santé soient prises en compte dans les travaux préparatoires du Sommet mondial. Des orateurs ont appelé les pays à ratifier et à mettre en application avant le Sommet les instruments juridiques internationaux existants, tels que le Protocole à la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance relatif aux polluants organiques persistants, ou la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. On a également insisté sur la nécessité de renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition à gérer efficacement les produits chimiques et les déchets dangereux.
20. De nombreux orateurs ont souligné que la bonne gestion des affaires publiques était l'un des éléments à la base d'un développement durable dans tous les pays. Il y a eu un large accord sur le fait que, dans de nombreux pays, un effort particulier continuait d'être nécessaire pour établir un cadre réglementaire efficace, propre à susciter une économie de marché efficiente et équitable et une société démocratique.
21. Un grand nombre d'orateurs se sont déclarés favorables aux mesures visant à encourager les partenariats entre le gouvernement central, les collectivités territoriales, les entreprises, les organisations communautaires ou bénévoles, les organismes publics, les syndicats, les populations autochtones et d'autres grands groupes.
22. Un certain nombre d'orateurs ont fait référence au Principe 10 de la Déclaration de Rio, repris dans la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement. Il a été signalé que cette convention, qui entrerait en vigueur le 30 octobre de cette année, était un progrès juridique décisif dans le domaine des droits du public, qui pourrait servir de source d'inspiration pour d'autres régions.
23. Certains orateurs ont déclaré que l'éducation était un facteur important dans la perspective du développement durable; elle devait développer en chacun le sens de la responsabilité et donc susciter, si nécessaire, des changements de comportement.
24. Diverses approches ont été proposées pour renforcer le rôle de la science dans le développement durable. Certains ont proposé que le Sommet mondial examine les moyens de faire en sorte que les décisions relatives au développement durable soient fondées scientifiquement et contribuent à la réalisation des objectifs du développement durable. De nombreux orateurs ont souligné la nécessité de faire appel au principe de précaution

lorsqu'il s'agissait de mettre en œuvre des connaissances et des techniques scientifiques nouvelles. Mais il a aussi été signalé que ce principe soulevait des questions délicates et qu'il n'était pas toujours facile de savoir comment l'appliquer en pratique.

25. Des délégués ont souligné le rôle essentiel d'un système fiable d'information économique, sociale et environnementale pour étayer les politiques de développement durable. L'idée a été avancée de mettre en place un système intégré d'indicateurs pour mesurer les progrès accomplis. Certains orateurs ont noté la nécessité de renforcer et d'optimiser les capacités de collecte et de traitement de l'information à l'appui des politiques suivies.
26. Un certain nombre d'orateurs ont souligné que l'efficacité énergétique s'était améliorée dans de nombreux pays – en raison essentiellement de perfectionnements techniques qui avaient permis de desserrer le lien entre les effets de l'utilisation de l'énergie sur l'environnement et la croissance économique. Cependant, dans certains pays, l'intensité énergétique avait augmenté ou les gains d'efficacité avaient été plus qu'absorbés par la hausse de la consommation. Il a en outre été noté que l'efficacité énergétique et le recours à des sources d'énergie renouvelables pouvaient beaucoup contribuer à améliorer les conditions de vie des plus pauvres.
27. Il a été signalé que la production et l'utilisation de l'énergie continuaient d'être les causes principales des émissions de gaz à effet de serre et de la pollution atmosphérique d'origine humaine. Certains orateurs ont avancé l'idée qu'il fallait intensifier les efforts pour améliorer encore l'efficacité énergétique, économiser l'énergie, utiliser davantage les sources d'énergie renouvelables et faire en sorte que les prix de l'énergie prennent en compte les coûts supportés par l'environnement.
28. Un certain nombre d'orateurs ont insisté sur la nécessité de mener une action plus énergique pour arriver à une situation viable dans le secteur des transports. Il était impératif de limiter les graves incidences de l'accroissement du transport routier sur la santé et l'environnement, en particulier les changements climatiques et la pollution atmosphérique.
29. Plusieurs orateurs ont marqué l'importance de politiques forestières conduisant à une gestion écologiquement rationnelle des forêts. Certains ont proposé que, dans le cadre du Forum des Nations Unies sur les forêts, on entreprenne des travaux en vue d'élaborer un cadre juridique applicable en ce domaine.
30. Plusieurs orateurs ont souligné que l'approvisionnement en eau potable, le traitement des eaux usées, l'assainissement, l'interdépendance entre l'eau, le développement et la santé étaient des points extrêmement importants dans la région comme en dehors de celle-ci. Il a été signalé que, dans de nombreux pays, le manque d'eau était le principal obstacle à la poursuite du développement. Il a été suggéré d'accorder un degré de priorité élevé aux questions relatives à l'eau douce et à la «crise mondiale de l'eau» dans l'ordre du jour du Sommet mondial.

31. De nombreux orateurs ont fait référence au principe pollueur-payeur en demandant qu'il soit appliqué plus strictement. Il a en outre été proposé que les pays de la région élaborent des procédures et dispositifs efficaces pour prévenir et régler les différends internationaux en matière d'environnement et assurer la réparation des dommages à l'environnement imputables à des facteurs agissant par-delà les frontières nationales. Certains ont annoncé leur intention de rechercher activement la conclusion d'un protocole aux conventions de la CEE sur les cours d'eau internationaux et les accidents industriels relatifs à la responsabilité civile.
32. Un certain nombre d'orateurs ont mentionné la nécessité d'utiliser les ressources de manière plus efficace et de dématérialiser l'économie pour atténuer les pressions s'exerçant sur l'environnement. Beaucoup ont estimé qu'il convenait de faire davantage pour protéger et réhabiliter les écosystèmes fragiles, comme ceux de l'Arctique, et mettre un terme à la dégradation de la biodiversité. Pour étendre cette protection aux écosystèmes sous le contrôle de l'homme, il faudrait intégrer efficacement les préoccupations relatives à l'environnement et à la biodiversité dans les politiques visant l'agriculture, la gestion des paysages, la foresterie et l'environnement marin.
33. Un certain nombre de délégations ont souligné que le développement durable de la montagne était une question transversale au sens le plus large du terme, puisqu'elle faisait intervenir les trois éléments clefs du développement durable. Il a été fait référence aux consultations en cours sur des questions relatives à la protection de la montagne et sur d'éventuels accords en Asie centrale, dans le Caucase et dans les Carpates, ou à la Convention alpine, cette dernière étant considérée comme un bon exemple d'instrument international à force obligatoire visant à assurer un développement durable dans une région particulière. Il a été dit que l'Année internationale de la montagne, 2002, offrait une excellente occasion de promouvoir le développement durable des régions de montagne et de mettre en commun l'expérience acquise en ce domaine.
34. Certains orateurs ont fait valoir que le changement climatique était non seulement une question de dimension mondiale, mais aussi un phénomène ayant une incidence sur tous les aspects du développement durable. Dans ce contexte, plusieurs délégations ont lancé un appel pour que les pays ratifient rapidement le Protocole de Kyoto.
35. De nombreux orateurs ont signalé la nécessité de renforcer les mécanismes internationaux destinés à prévenir les catastrophes naturelles et d'origine humaine et à apporter une réponse efficace à leurs conséquences économiques, sociales et environnementales. Les opérations de secours entreprises à l'échelle internationale devraient couvrir à la fois la dimension humaine et la dimension environnementale.
36. Plusieurs orateurs ont souligné que la mondialisation, notamment dans les domaines du commerce, de la finance et de l'activité des entreprises, faisait sentir ses effets dans chaque pays et pouvait avoir des incidences environnementales et sociales importantes, qui appelleraient de nouvelles réponses sur le plan de l'action gouvernementale.

37. Un certain nombre d'orateurs se sont déclarés inquiets de ce que les politiques et accords relatifs à l'environnement et les politiques et accords relatifs au commerce aient été, dans la plupart des cas, élaborés indépendamment les uns des autres sur le plan national comme sur le plan international, même si la situation avait commencé à s'améliorer. Il était nécessaire à leurs yeux de faire en sorte que les politiques et accords adoptés dans ces deux domaines se renforcent mutuellement. Il convenait en outre d'accorder une large place, dans l'ordre du jour du Sommet, à l'interdépendance entre la libéralisation du commerce et la mondialisation, d'une part, et la pauvreté et la dégradation de l'environnement, de l'autre.
38. La nécessité d'encourager un renforcement de l'aide internationale a été soulignée, notamment en portant l'APD au niveau de 0,7 % du PIB. Le rôle des ressources intérieures a été reconnu, ainsi que les contributions supplémentaires que la libéralisation des échanges et les flux financiers privés, d'investissement étranger direct notamment, pourraient apporter au développement durable. D'aucuns ont déclaré que les bons résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement qui devait avoir lieu au début de l'année 2002 seraient d'une importance décisive pour le succès du Sommet mondial. Certains orateurs ont proposé de restructurer à nouveau la dette extérieure des pays en développement et des économies en transition.
39. Plusieurs délégations ont vu dans le processus de réflexion sur la gestion internationale de l'environnement actuellement en cours un moyen approprié de renforcer le pilier environnemental du développement durable. Certains ont préconisé que le Sommet fasse siens les résultats de ce processus. On a par ailleurs souligné qu'il convenait d'améliorer le fonctionnement des institutions internationales au service du développement durable. On s'est particulièrement intéressé au rôle que la Commission des Nations Unies du développement rural, le PNUE et le FEM devaient jouer dans ce contexte. Il a été instamment demandé que le financement du PNUE soit rendu davantage prévisible.
40. Un certain nombre de pays ont souligné la possibilité d'une «donne mondiale». Il a été proposé que, dans un esprit de partenariat et de solidarité et dans le cadre d'un processus participatif, le Sommet s'attache à mettre au point cette «donne mondiale» énonçant les engagements pris par les gouvernements ainsi que par d'autres parties prenantes et débouchant sur une action concrète visant à renforcer la mise en œuvre des politiques de développement durable.
41. Les participants à la Réunion ont adopté une Déclaration ministérielle. Celle-ci a non seulement reconfirmé les engagements pris à la Conférence de Rio et ultérieurement, mais aussi énoncé de nouveaux engagements à l'échelle régionale comme à l'échelle mondiale. La Déclaration constitue un message politique clair adressé au Sommet, exprimant les vues de la région sur l'ordre du jour du Sommet et proposant des initiatives sur quelques points bien précis.

Annexe II

**PARTICIPANTS À LA RÉUNION MINISTÉRIELLE RÉGIONALE DE LA CEE
POUR LE SOMMET MONDIAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE¹**

ALBANIE

M. Ksenofon KRISAFI
Ambassadeur
Représentant permanent de l'Albanie
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

ALLEMAGNE

M. Walter LEWALTER
Ambassadeur
Représentant permanent de l'Allemagne
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

ANDORRE

M^{me} Patricia QUILLACQ
Conseiller juridique
Ministère des Affaires extérieures

ARMÉNIE

M^{me} Nune DARBINYAN
Chef du Département de la coopération internationale
Ministère de la protection de la nature

AUTRICHE

M. Heinz SCHREIBER
Directeur général
Ministère fédéral de l'agriculture et des forêts,
de l'environnement et de la gestion des eaux

AZERBAÏDJAN

M. Altai EFENDIEV
Conseiller économique auprès du Ministre
Chef du Département de la coopération économique et du développement
Ministère des Affaires étrangères

¹ Quelque 500 personnes ont participé à la Réunion ministérielle. Pour ne pas trop allonger la liste, seules les personnes ayant rang de chef de délégation, de ministre, de vice-ministre ou d'ambassadeur sont ici nommément mentionnées.

BÉLARUS

M. V. MALEVICH

Représentant permanent adjoint du Bélarus
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

BELGIQUE

M. Olivier DELEUZE

Secrétaire d'État à l'énergie et au développement durable
Mission permanente de la Belgique

BULGARIE

M^{me} Fathme ILIAZ

Vice-Ministre de l'environnement et des eaux
Ministère de l'environnement

CANADA

M. Christopher WESTDAL

Ambassadeur
Représentant permanent suppléant du Canada
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

CHYPRE

M. Alexandros VIKIS

Ambassadeur
Représentant permanent de la République de Chypre
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

CROATIE

M. Roland ZUVANIC

Ministre adjoint, Chef de délégation
Ministère de la protection de l'environnement et de la planification du territoire

M^{me} Spomenka CEK

Ambassadeur
Représentant permanent de la Croatie
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

DANEMARK

M. Svend AUKEN

Ministre
Ministère de l'environnement et de l'énergie

M. Dan NIELSEN

Ambassadeur
Ministère royal des affaires étrangères

ESPAGNE

M^{me} D^a Maria Jesús FRAILE
Sous-Secrétaire
Ministère de l'environnement

M. D. José Luis ROSELLO
Ambassadeur spécial
Ministère des Affaires étrangères

M. D. Joaquin PEREZ-VILLANUEVA Y TOVAR
Ambassadeur
Représentant permanent de l'Espagne
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

ESTONIE

M. Heiki KRANICH
Ministre
Ministère de l'environnement

M. Clyde KULL
Ambassadeur
Représentant permanent de l'Estonie
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

M^{me} Paula DOBRIANSKY
Sous-Secrétaire d'État aux affaires mondiales
Département d'État
Washington, D.C. 20520
USA
Tel. + 1 202 647 4000
Fax. + 1 202 749 4883
E-mail.

EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

M. Vladimir DZABIRSKI
Ministre
Ministère de l'environnement et de la planification du territoire

FÉDÉRATION DE RUSSIE

M. Yury KUKUEV
Premier Ministre adjoint

FINLANDE

M. Kimmo SASI
Ministre du commerce extérieur

M. Taisto HUIMASALO
Ambassadeur chargé du développement durable
Ministère des affaires étrangères

FRANCE

M. Yves COCHET
Ministre
Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

M. Philippe PETIT
Ambassadeur
Représentant permanent de la France
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

GÉORGIE

M^{me} Nino CHKHOBADZE
Ministre
Ministère de l'environnement et de la protection des ressources naturelles

M. Zaal LOMTADZE
Ministre adjoint

M. Amiran KAVADZE
Ambassadeur
Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

M^{me} Natia TURNAVA
Première adjointe au Ministre de l'économie, de l'industrie et du commerce

GRÈCE

M. Dimitris KARAITIDIS
Ambassadeur
Représentant permanent de la Grèce
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

HONGRIE

M^{me} Ilona BODA
Secrétaire d'État
Ministère de l'environnement

IRLANDE

M^{me} Mary WHELAN
Représentante permanente de l'Irlande
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

ISLANDE

M. Stefan Haukur JOHANNESSEN
Ambassadeur
Représentant permanent de l'Islande
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

ISRAËL

M^{me} Ori LIVNE
Directrice
Département des relations internationales
Ministère de l'environnement

ITALIE

M. Roberto TORTOLI
Ministre de l'environnement adjoint
Ministère de l'environnement

M. Andrea NEGROTTO CAMBIASO
Ambassadeur
Représentant permanent de l'Italie
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

KAZAKHSTAN

M. Nurlan ISKAKOV
Vice-Ministre
Ministère des ressources naturelles et de la protection de l'environnement

KIRGHIZISTAN

M. Radbek Bakiev ESHMAMBETOV
Ministre
Ministère des situations d'urgence et de la protection de l'environnement

LETTONIE

M^{me} Ilona MENDZINA
Directrice adjointe
Ministère de la protection de l'environnement et du développement régional

LIECHTENSTEIN

M. Frick NORBERT

Ambassadeur

Représentant permanent de la Principauté du Liechtenstein
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

LITUANIE

M. Arunas KUNDROTAS

Ministre

Ministère de l'environnement

M. Algimantas RIMKUNAS

Ambassadeur

Représentant permanent de la République de Lituanie
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

LUXEMBOURG

M. Eugène BERGER

Secrétaire d'État à l'environnement

Luxembourg

M^{me} Michèle PRANCHÈRE-TOMASSINI

Ambassadrice

Représentante permanente du Luxembourg
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

MALTE

M. Michael BARTOLO

Ambassadeur

Représentant permanent de Malte
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

MONACO

M. Bernard FAUTRIER

Ministre plénipotentiaire pour la coopération internationale
en matière d'environnement et de développement

NORVÈGE

M. Gunnar H. LINDEMAN

Ambassadeur, Chef de délégation

Conseiller spécial

Ministère norvégien des affaires étrangères

OUZBÉKISTAN

M. Khalilulla SHERIMBETOV
Ministre
Comité d'État de la protection de la nature

M. Abdurakhim DJALALOV
Ministre adjoint
Ministère de l'agriculture et des eaux

M. Tulkin ANVAROV
Ministre adjoint
Uzbekenergo

PAYS-BAS

M. Jan PRONK
Ministre
Ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement

POLOGNE

M. Janusz RADZIEJOWSKI
Sous-Secrétaire d'État
Ministère de l'environnement

PORTUGAL

M. Pedro SILVA PEREIRA
Secrétaire d'État à l'aménagement du territoire et à la préservation de la nature
Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire

M. Álvaro DE MENDOÇA E MOURA
Ambassadeur
Représentant permanent du Portugal
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

M. Nicolae STRATAN
Ministre adjoint
Ministère de l'écologie, de la construction et de l'aménagement du territoire

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

M. Milan HOVORKA
Ambassadeur
Chargé d'affaires par intérim
Mission permanente de la République tchèque à Genève

M^{me} Martina MOTLOVA
Ministre de l'environnement adjoint
Ministère de l'environnement

M. Miroslav FUCHS
Ministre adjoint
Ministère du travail et des affaires sociales

ROUMANIE

M. Ioan JELEV
Secrétaire d'État à la protection de l'environnement
Ministère des eaux et de la protection de l'environnement

ROYAUME-UNI

M. Michael MEACHER
Ministre d'État
Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales (DEFRA)
Londres
Royaume-Uni
Fax. + 44 20 72 73 47 60

SLOVAQUIE

M. Kálmán PETÖCZ
Ambassadeur
Représentant permanent de la République slovaque
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

SLOVÉNIE

M. Franc ŽEPIČ
Sous-Secrétaire d'État
Ministère des transports

SUÈDE

M. Kjell LARSSON
Ministre
Ministère de l'environnement

M. Lars-Göran ENGFELDT
Ambassadeur
Ministère de l'environnement

M^{me} Viveka BOHN
Ambassadrice
Ministère des Affaires étrangères

SUISSE

M. Joseph DEISS
Conseiller fédéral
Chef du Département des affaires étrangères
Département fédéral des affaires étrangères

M. Walter FUST
Ambassadeur, Directeur général
[Direction du développement et de la coopération](#)
Département fédéral des affaires étrangères

M. Beat NOBS
Ambassadeur, Chef de la Division des Affaires internationales
Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage
Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

TURQUIE

M. Fevzi AYTEKIN
Ministre
Ministère de l'environnement

M. Murat SUNGAR
Ambassadeur
Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

UKRAINE

M. Serhii KURYKIN
Ministre
Ministère de l'environnement et des ressources naturelles

M. Mykhailo SKURATOVSKYI
Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

YUGOSLAVIE

M. Vladimir JOVANOVIC
Secrétaire fédéral adjoint par intérim
Secrétariat fédéral à la santé, au travail et à la protection sociale

M^{me} Ljiljana TABAS
Ministre plénipotentiaire
Ministère fédéral des affaires étrangères

ÉTATS MEMBRES DE L'ONU N'APPARTENANT PAS À LA CEE**AFRIQUE DU SUD**

M. Baso SANGGU

Directeur en chef pour l'environnement et les affaires marines, scientifiques et techniques
Département sud-africain des Affaires étrangères

OBSERVATEURS**SAINT-SIÈGE**

S.E. Mgr Diarmuid Martin

Nonce apostolique

Observateur permanent du Saint-Siège

auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

M. Jean-François VERSTRYNGE

Directeur général adjoint

Commission européenne

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Département des affaires économiques et sociales (DAES)

Commission économique des Nations Unies pour l'Europe

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Conseil consultatif mondial pour la jeunesse du PNUE

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH)

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)

ORGANISATIONS LIÉES À L'ONU

Banque mondiale

Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Organisation mondiale de la santé/Bureau régional pour l'Europe

AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

Action 21 pour la Baltique

Agence internationale de l'énergie/OCDE

Centre régional de l'environnement pour l'Asie centrale

Centre régional de l'environnement pour la CEE

Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe – Groupe de liaison de Vienne

Conseil des ministres des pays nordiques

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Action Canada pour la population et le développement

Albanian Ecological Club, International Friends of Nature

Amis de la terre international

Armenian Women for Health and Healthy Environment (AWHHE)

American Life League

Association for Environmental Lawyers of CEE/NIS

Association for Sustainable Human Development

Association 4d (Debates and Issues on Sustainable Development)

Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales (AIESEC)

Association internationale de l'industrie des engrais

Association mondiale des guides et des éclaireuses (AMGE)

Biotica Ecological Society

Borrowed Nature Association

Capacity Global

Center for Environmental Studies

Center for International Sustainable Development (CISD)

Chambre de commerce internationale (CCI)

Citizens Network for Sustainable Development

Comité international de la Croix-Rouge

Commission des Églises pour les affaires internationales du Conseil œcuménique des Églises

Confédération internationale des syndicats libres (CISL)

Conférence Circumpolaire Inuit

Conférence des Églises européennes

Conseil de la terre/Programme NCST

Conseil international du droit de l'environnement

Conseil international des associations chimiques

Conseil international des métaux et de l'environnement

Conseil international pour les initiatives locales en matière d'environnement

Conseil mondial des entreprises pour le développement durable

Conseil Same

Consensus Building Institute

Consumers International

Croix-Verte internationale

Croplife International

Eco-Accord

Ecological Movement of Moldova

Ecological Vernardsky Foundation

Ecopravo-Kharkiv

Ecopravo-Kyiv
Ecopravo-Lviv
Ecoterra
European Eco-Forum
Fonds mondial pour la nature (WWF) international
Forum on Environment and Development
German NGO Forum on Environment and Development (DNR)
Girl Scouts of the USA
Green Liberty
Green Network of Vojvodina
Institut de Stockholm pour l'environnement
Institut international du développement durable (IIDD)
Institut international pour l'environnement et le développement (IIED)
Institute of Research on Problems of Non-Profits in the Newly Independent States (IRPN)
Institute for Agriculture and Trade and Policy (IATP)
Institute for Environmental Policy
International Partners for Sustainable Agriculture (IPSA)
International Society of Doctors for the Environment (ISDE)
Internationale des services publics
Lychnidos – Center for Sustainable Value
Mouvement international de la jeunesse et des étudiants pour les Nations Unies
Mediterranean Information Office for Environment, Culture and Sustainable Development
(Mio-ECSDE)
Mediterranean NGOs Network for Ecology and Sustainable Development (Med Forum)
National Association for the Protection of the Icelandic Environment
National Council for Swedish Youth Organisations
National Society of Conservations
Network of Experts on Sustainable Development of Central Asia
Northern Alliance for Sustainability (ANPED)
Norwegian Forum for Development and Environment
Oxfam GB
Pax Romana
Public Services International
Regional Ecological Movement «Green Don»
Regional Environmental Centre Moldova (REC Moldova)
Regional Environmental Centre Slovakia (REC Slovakia)
Regional NGO Information Center «Volgograd-Ecopress»
Réseau FEM/ONG
RICs Foundation
Sierra Club
Society for Sustainable Living in the Slovak Republic
South African World Summit Civil Society Secretariat
Swedish Society for Nature Conservation
UNED Forum
Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture,
de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA)
Union mondiale pour la nature (UICN)
Union on Sustainable Development
United Nations Association in Canada

United Nations Association in Sweden

UN NGO Working Group on Women for the ECE Region

Women in Development Europe (WIDE)

Women in Europe for a Common Future

Women's Environment and Development Organization (WEDO)

Women's National Commission

World Animal Net

World Resources Institute (WRI) – EMLA – Access Initiative

Zabaikalskiy Center of Environmental and Economic Research and Programs
